

LE PUBLICISTE.

QUARTIDI 24 Floréal, en VII.



Victoire remportée par le général Kleber sur le pacha d'Acre. — Résolution prise par la Porte à ce sujet. — Défaite totale des rebelles de la république romaine. — Soumission des rebelles du canton suisse de Waldstetten. — Lettre du général Massena au directoire exécutif, sur les mouvemens de la division du général Lecourbe. — Nouvelles diverses.

TURQUIE.

Constantinople, le 21 germinal.

On sait aujourd'hui que le citoyen Beauchamp se trouvoit sur la caravelle *la Reala*, licenciée par Buonaparte, & qu'il a été arrêté par la division anglaise qui croise dans les parages d'Alexandrie; on a saisi avec sa personne tous les papiers relatifs à sa mission. La Porte a acquis par là des notions exactes sur la situation de l'armée française en Egypte.

Suivant les avis que l'on a reçus, la division de Kléber, forte de 7,000 Français & quelques milles recrues grecques, cophtes, mangrebins, &c., s'est avancée de l'Egypte par l'isthme de Suez & a pénétré dans la Palestine; elle a attaqué une colonne de l'armée ottomane de Syrie, & après un combat très-sanglant, elle est parvenue à la disperser. Les Turcs eurent d'abord quelque avantage; mais le général Kléber s'étant avancé avec sa réserve, rétablit le combat et remporta la victoire.

La nouvelle de cet événement a donné lieu à un grand divan qui fut tenu ici le 16 de ce mois, & auquel assistèrent le Sheliakam, le grand-visir, le capitain-pacha, les principaux uhlemas & officiers des corps militaires. Après une longue séance, il fut décidé unanimement que le grand-visir marcheroit en personne contre les français à la tête d'une armée nombreuse. L'ordre a été aussitôt donné de rassembler des troupes dans toutes les provinces de l'Asie mineure. Une partie de la garnison de cette capitale, avec un train d'artillerie, s'est déjà mise en mouvement pour précéder le visir; enfin tout annonce les mesures les plus promptes & les plus vigoureuses.

Le corps des uhlemas s'est taxé volontairement, pour les frais de la guerre, à quinze millions de piastres, & le pacha suppléera ici le grand-visir pendant son absence, en qualité de c. Imacan.

Le 16 de ce mois, la Porte a fait étrangler dans la prison du Bostangi-Bachi un médecin juif, venu dernièrement de Rudschuck avec le capitain-pacha. On avoit acquis des preuves certaines qu'il étoit un émissaire secret des français.

Le capitain-pacha a fait revêtir, le 17, du caftan d'usage, le nouveau drogman de la flotte. Il s'appelle Yauco, & est fils d'un ancien prince de Moldavie.

Le 18, la Porte a fait remettre à l'envoyé de Naples, le firman pour l'entrée dans ce port d'une corvette napolitaine venue en dix-huit jours de Palerme aux Dardanelles, avec des dépêches pour ce ministre & celui d'Angleterre.

ITALIE.

Rome, le 1^{er} floréal.

L'approvisionnement de cette ville est toujours extrêmement difficile. Des corsaires barbaresques & anglais infestent nos côtes & interceptent toutes nos communications. Le sénat frappé des dangers auxquels cette extrême pénurie de vivres peut nous exposer, vient d'inviter les consuls à prendre des mesures promptes & énergiques pour garantir notre navigation. Le consulat a répondu au message qui lui a été adressé, que déjà il avoit été pourvu à cet objet.

Un rapport officiel du commissaire envoyé à Rieti, annonce la défaite totale des rebelles de Castel-Franco, Legnago & autres lieux voisins.

Deux régimens d'infanterie sont arrivés de Naples & se dirigent sur la Toscane; on en attend un plus grand nombre de troupes qui ont la même destination. Les divisions Lemoine & Rey qui étoient dans l'état de Naples, se rendent également sur l'Adige.

Les ex-princes Colonna, Borghese & Rospigliosi, se sont défaits de nombre de leurs plus beaux tableaux pour payer leurs contributions. Des agens subalternes & des agioteurs fameux ont acquis ces précieux monumens.

Ancône, le 2 Floréal.

Le vaisseau français le *Généreux* vient de rentrer dans notre port. Il a beaucoup contribué à la reddition de la ville de Brindes, que les Français attaquoient par terre; mais il a beaucoup souffert du canon de la place.

On continue de travailler aux fortifications d'Ancône avec la plus grande activité. Pour achever plutôt ces ouvrages, on a mis en réquisition beaucoup de paysans.

Livourne, le 5 Floréal.

Une corvette & un brick russe parlementaires, ayant à bord une partie de la garnison de Corfou, viennent d'entrer dans notre port; on attendroit autres bâtimens avec le reste de la garnison.

AUTRICHE.

Vienne, le 9 Floréal.

L'archiduc Jean doit se rendre incessamment à l'armée du Rhin.

Le corps de Condé, qui a été porté à six mille hommes, est arrivé, le 22 germinal, à Zamosc; il doit continuer de-là sa route par Jaroslaw & Dacla, vers l'Italie.

On mande de Presbourg que la première colonne du second corps de troupes auxiliaires russes a dû entrer, le 6 floréal, sur le territoire hongrois du côté de Kor-

manik ; elle se rendra par Pest, Warasdin, &c., en Italie. On continue d'assurer qu'une armée turque de quarante mille hommes qui se rassemble dans la Bosnie, a la même destination.

On a établi en Bohême des magasins immenses pour l'armée russe.

Après que le général Suwarow eut pris le commandement en chef de l'armée d'Italie, il annonça son arrivée au général Rosemberg par le billet suivant :

« Vous êtes Russe ; les Russes ne font pas deux, mais six lieues par jour. Hâtez-vous d'arriver à l'endroit de votre destination. Votre général vous suivra bientôt. »

On retraite en Serbie, avec la permission de la Porte ottomane, pour le compte de l'Angleterre, 25 mille hommes pour la plupart chrétiens.

REPUBLIQUE HELVETIQUE.

Saint-Gall, le 14 Floréal.

Hier, les Autrichiens ont de rechef tenté de passer le Rhin vers le Mundstein dans le Haut Rhéintal : mais ils ont été vivement repoussés. Une cinquantaine d'entr'eux se sont noyés et on leur a fait environ 20 prisonniers.

Lucerne, le 15 floréal.

Nous apprenons en ce moment que les insurgés du canton de Waldstetten, absolument isolés & effrayés des préparatifs dont on les environnoit, sont allés au-devant des troupes qui arrivoient pour les vaincre, leur ont remis les prisonniers qu'ils avoient fait, et se sont rendus à discrétion. Le désarmement des habitans s'opère. On assure que l'indignation des troupes françaises, si justement allumée par les massacres dont les insurgés s'étoient rendus coupables, s'est changée en pitié, quand elles les ont vu soumis, & qu'à force d'instances, elles ont obtenu le pardon des rebelles. Les chefs cependant en seront exceptés.

REPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, le 17 floréal.

Deux demi-brigades et plusieurs autres troupes sont en marche pour Groningue. On dit que d'autres troupes ont reçu l'ordre de se rendre aux frontières.

Le général Brune est de retour ici depuis hier, de la tournée qu'il a faite, à l'effet de prendre des mesures pour la sûreté de notre république.

Le règlement concernant l'armement de la bourgeoisie a été sanctionné avant-hier par la seconde chambre, après d'assez vifs débats.

Les bureaux de la guerre sont dans la plus grande activité, tant pour ce qui regarde l'augmentation des troupes, que pour l'organisation de la bourgeoisie armée.

La nouvelle que plusieurs papiers français ont rapportée de la prise de deux frégates bataves par les Anglais, est fautive.

On mande de Groningue qu'on y a fait, le 4 floréal, l'examen annuel des sourds & muets nés, en présence d'un grand nombre de spectateurs. Un jeune homme & deux filles ont été examinés entr'autres sur le catéchisme de la religion réformée, à la grande satisfaction de tous ceux qui étoient présents. Notre gouvernement a assigné une somme de 3 mille florins par an pour soutenir cette institution qui a déjà rendu beaucoup de citoyens à la société.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Chambéry, le 15 floréal.

Le citoyen Musset, commissaire du directoire à Turin, est arrivé ici avec son secrétaire Ponteuil.

Le bruit court que le quartier-général vient de quitter Turin pour se placer au centre d'un mouvement général qui s'est fait à la droite de l'armée, afin d'être plus en mesure de protéger Gènes & de favoriser sa jonction avec l'armée de Naples, que l'ennemi s'efforce de couper.

Rochefort, le 16 Floréal.

Un bâtiment prussien qui a rencontré notre escadre le lendemain de sa sortie de Brest, par le passage du Raz, nous a apporté, avant-hier, une lettre écrite le 8, par un officier de l'armée navale, & adressée au commandant des armes en ce port. Cette lettre nous apprend que notre escadre n'avoit pas jusqu'alors été aperçue des Anglais qui s'étoient élevés dans le nord, sous Quessant. Notre armée marchoit sur trois colonnes de front au nombre de 25 vaisseaux & 10 frégates, tous bien armés, dans la meilleure tenue, & cinglant à l'ouest pour s'élever sans doute à la hauteur du cap Finistere.

Dijon, le 19 Floréal.

Plus de trois mille Autrichiens, faits prisonniers en Italie, ont traversé notre commune, escortés par un petit détachement d'infanterie, pour se rendre dans les dépôts qui leur sont assignés dans l'intérieur de la république. Une partie de leur escorte est composée de Milanais.

Du Havre, le 21 Floréal.

Un corsaire anglais a pris à la vue de l'île d'Oléron, plusieurs bâtimens sur un convoi de 17 voiles, faisant route pour Bordeaux, avec des chargemens de grains. Ce convoi, pour le compte du commerce, avoit eu l'imprudence de prendre la mer sans escorte.

Six hommes de l'équipage d'un corsaire de Jersey, qui avoient eu la hardiesse de descendre à l'île d'Yeu pour y faire de l'eau, ont été arrêtés par la garde nationale du lieu, & envoyés aux Sables-d'Olonne ; le capitaine étoit du nombre.

PARIS, le 23 floréal.

Il se confirme que Macdonald, par des marches rapides et savantes, a opéré sa jonction avec l'armée de Moreau. On ajoute que celui-ci occupe actuellement des postes inexpugnables sur différens points des Alpes.

— La véritable destination de notre escadre sortie de Brest paroît être de se joindre à la flotte de Cadix. On assure que le général Lacrosse, qui y étoit depuis quelque temps pour tout préparer, a écrit, le 2 floréal, à sa femme à Paris, que dix-neuf vaisseaux espagnols étoient prêts à mettre à la voile au premier signal, & que six autres de la même nation alloient s'y joindre. On ajoute que ce seront les amiraux Massaredo & Lacrosse qui les commanderont, & que le général Bruix viendra reprendre le ministère de la marine.

— Scherer est arrivé à Paris depuis quelques jours : il vit retiré à Mendon.

— L'administration centrale de la Seine a pris le 2 de ce mois un arrêté par lequel elle consent avec le cit. Lasalle & compagnie, pour le terme de quinze années, à partir du 1^{er} prairial prochain, & moyennant le prix de 400 mille fr. par an, un bail à ferme de toutes les places occupées dans les halles & marchés, sur les ports, quais, places de stationnement des voitures de louages, ainsi que sur les rivières, tant de Paris que des autres communes du département de la Seine.

— Augustin Monneron, âgé de 43 ans, natif d'Annemay, département de l'Ardeche, ancien directeur de la

caisse des comptes courans, accusé de banqueroute frauduleuse, & d'avoir détourné des sommes en billets de la caisse des comptes courans, a été acquitté avant-hier par le tribunal criminel de la Seine, sur la déclaration du jury de jugement.

— Pierre-Antoine Girodier, âgé de 45 ans, natif de Paris, marchand de vin, & auparavant imprimeur en caractère, accusé d'avoir imprimé, distribué des écrits, & tenu des discours tendans à provoquer la dissolution de la représentation nationale, du directoire exécutif, & au rétablissement de la royauté, a été aussi acquitté par un jury spécial de jugement, aucun des faits de l'accusation n'ayant été déclaré constant.

— Des agens de la police se sont rendus le 22 de ce mois, à une heure du matin, au bal masqué de la maison Longueville, & ont obligé 200 personnes dont il étoit composé à se retirer sur-le-champ.

— Sept Belges arrêtés dans le département de la Meuse-Inférieure, où quelques troubles s'étoient de nouveau manifestés, il y a quelque tems, sont arrivés avant-hier à Paris sous l'escorte de gendarmes, en vertu de mandats d'amener lancés par le directoire. Après avoir subi un interrogatoire à la police, ils ont obtenu provisoirement la ville de Paris pour prison.

— L'adjudant-général Badouville, employé en cette qualité par le général Pichegru, est parti avant-hier pour Strasbourg, où il sera mis en jugement. Il étoit détenu depuis dix-huit mois.

— Archibald Nelson est sorti du Temple, le 19 de ce mois, pour être conduit à Anvers.

— Le citoyen Abrial, commissaire-civil du gouvernement à Naples a, par arrêté du 25 germinal, changé la forme du gouvernement provisoire. Il sera composé de deux commissions, l'une législative, l'autre exécutive. La première de ces commissions sera de 25 membres, & la seconde de cinq.

— Une lettre de Bremen, du 9, annonce que le citoyen Lago, consul français à Hambourg, a quitté cette ville pour aller s'établir à Bremen.

— L'embargo mis par la Russie sur les navires hambourgeois, a été levé.

— L'empereur de Russie a, dit-on, donné ordre à ses bâtimens armés de saisir les bâtimens destinés pour la France, par-tout où ils les trouveront.

— La rade de Copenhague étoit encore embarrassée de glaces le 11 floréal; ce qui gênoit beaucoup la navigation.

— On prétend qu'il existe entre la cour de Madrid & celle de Londres, un accord par lequel il est permis aux bâtimens américains chargés de denrées coloniales de l'Espagne, tels que sucre, cacao, café, &c. d'entrer dans le port de Cadix & autres ports espagnols. On ajoute que les bâtimens danois & suédois ne jouissent pas de ce privilège.

ARMÉE DU DANUBE.

Au quartier-général de Saint-Gall,
le 16 floréal au 7.

Massena, général en chef, au directoire exécutif.

Citoyens directeurs, j'ai l'honneur de vous rendre compte que le général Lacombe, après plusieurs combats opiniâtres, dans lesquels il a fait éprouver des pertes énormes à l'ennemi, triple au moins en nombre, a cru devoir remonter l'Inn & se porter sur Bellinzonna.

Dans ces divers combats, où l'ennemi a perdu plus de six mille hommes, le général Lecourbe a eu environ sept cents

hommes tués, blessés ou prisonniers; on s'est battu avec un acharnement sans exemple.

Salut & respect.

Signé, MASSÉNA.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Extrait d'une lettre du ministre de la guerre, au général Chérin, chef de l'état-major-général du Danube.

J'ai reçu, citoyen général, les échantillons d'une fourniture de 293 paires de souliers que vous m'avez adressés. Quoique les marchés actuels n'autorisent pas la confiscation des effets qui ne sont pas dans le cas d'être reçus, ces souliers présentant une friponnerie évidente, puisqu'ils contiennent dans leur intérieur des semelles de bois, de feutre ou de carton, et ne pouvant être que le résultat de la criminelle avidité de quelque sous-traitant auquel on n'accorde pas un prix convenable, je prononce cette confiscation, sans craindre qu'on ose faire aucune réclamation ni se déclarer auteur d'une telle fourniture. Vous voudrez bien faire porter ces souliers aux communes environnantes, afin qu'elles les distribuent aux citoyens les plus indigens.

Salut et fraternité,

Signé, MILET-MUREAU.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen HEURTAULT-LAMERVILLE.

Suite de la séance du 22 floréal.

Gaurand a la parole pour une motion d'ordre. La justice, la vertu & la vérité, dit l'orateur, sont les bases essentielles sur lesquelles repose la république: vous ne souffrirez pas sans doute qu'elle soit renversée par les astucieuses machinations du royalisme, & qu'une poignée d'usurpateurs substituent l'anarchie aux loix, le despotisme à la liberté. Le département du Gers me fournit l'occasion de vous dénoncer un délit qui n'est pas prévu par les loix & que l'on peut gratifier *faux matériel*. Voici le fait: toutes les assemblées primaires des divers cantons de ce département ont procédé à leurs opérations dans le plus grand calme & sans qu'aucune scission ait eu lieu. Les administrateurs municipaux, les commissaires du directoire & les autres fonctionnaires confondus avec tous les autres citoyens, ont émis librement leur vœu. Aucune réclamation ne s'étoit élevée, aucune protestation contre les opérations des assemblées primaires. Quelle a été la surprise de l'administration municipale de Lectoure, lorsque quelques usurpateurs des droits du peuple voulant se donner des renforts au corps électoral, lui ont présenté des procès-verbaux d'assemblée scissionnaire pour qu'elle lit les recensemens.

Cette administration sachant qu'il n'avoit point existé de scission, écarta les procès-verbaux qui lui furent présentés. Ce n'est pas tout, et ce que vous n'apprendrez pas sans indignation, c'est que l'administration centrale du Gers a poussé l'oubli des principes jusqu'à vouloir forcer les administrations municipales de plusieurs cantons à certifier qu'il y avoit eu des scissions dans les assemblées primaires. Celles-ci ont su résister à ses volontés, malgré les menaces des deux administrateurs & du commissaire du directoire. Qu'a fait alors l'administration centrale, elle a suppléé à la loi, & certifié les procès-verbaux qui n'existoient pas. La commune de Lectoure vous a adressé aujourd'hui une pétition à ce sujet. Vous y trouverez la preuve du délit que je vous dénonce, & que l'on peut regarder comme un rachat de forfaiture pour les fonctionnaires qui s'en sont rendus coupables; & comme aucune loi n'a encore prévu ce

genre de délit qualifié faux matériel, je demande que mes observations soient renvoyées à une commission qui sera chargée de vous faire un rapport à ce sujet.

Le conseil ordonne l'impression & le renvoi à une commission.

Legoirret fait un rapport sur les doubles opérations du Doubs. Après avoir rendu compte des manœuvres employées par un grand nombre d'électeurs, pour obtenir la majorité, en admettant des individus sans caractère, le rapporteur propose de confirmer les élections de l'assemblée qui a commencé ses opérations dans le temple décadaire, & les a terminées dans l'école centrale.

Grappe demande l'ajournement, parce qu'il espère démentir par des calculs mathématiques, que le rapporteur s'est trompé.

Plusieurs membres. — Aux voix le projet.

Crochon — Je viens parler en faveur du projet, parce qu'ayant fait avec le plus grand scrupule, le dépouillement des procès-verbaux, je me suis assuré que dans l'assemblée, présidée par le citoyen Besson, on avoit introduit environ quarante-deux étrangers; ce qui m'appelle principalement à la tribune, c'est pour vous inviter à assurer l'exécution du second paragraphe de l'article 43 de la constitution.

Il est vraiment étonnant que dans un département qui ne doit avoir que 210 électeurs, on en compte cependant près de 300, par l'effet des scissions. On ne sait où trouver le vote du peuple: il faut fermer la porte à tous les ambitieux, en garantissant l'unité des assemblées primaires ou électorales. Je demande qu'il soit nommé une commission pour présenter un projet à cet égard.

Destrom et Marquety veulent parler; le conseil ferme la discussion et adopte le projet présenté par Legoirret, et nomme la commission demandée par Crochon.

Séance du 23 floréal.

Le bulletin télégraphique de Strasbourg, du 22, donne des nouvelles satisfaisantes de la santé de Jean Debry. L'inflammation des plaies diminue, & le mala le n'éprouve qu'une légère douleur de tête.

Mourer instruit le conseil du zèle et du dévouement des conscrits du département de la Meurthe, qui sont partis au nombre de neuf cents, en jurant de venger l'attentat commis à Rastad. — Mention honorable.

Desmolins présente quelques réflexions sur la dénonciation faite par Gauran à l'occasion des prétendues assemblées primaires scissionnaires dans le département du Gers.

Je n'examinerai pas, dit l'orateur, si l'administration centrale s'est rendue coupable en certifiant des procès-verbaux de scissions qui n'existoient pas; mais il m'est attesté, par des pièces, qu'il y a réellement eu scission.

Je propose l'envoi d'un message au directoire pour lui demander les renseignements qu'il peut avoir à ce sujet.

L'ordre du jour! s'écrie-t-on.

Gauran répond à Desmolins, que les faits qu'il a dénoncés sont de la plus exacte vérité, qu'il n'y a pas eu de scission; & qu'au surplus, il a été nommé une commission pour les examiner: il pense donc que le message est inutile.

Le conseil passe à l'ordre du jour sur le message pro-

posé: il ordonne l'impression des observations de Desmolins, & leur renvoi à la commission.

On procède au scrutin pour la continuation de la liste des candidats, à la place qui vaquera au directoire, le premier prairial.

Gohier & Charles Lacroix ont seuls obtenu la majorité absolue; sur 400 votans, le premier a eu 232 voix & l'autre 203.

Le directoire a transmis au conseil le message suivant:

Citoyens représentans, une division espagnole, composée de cinq vaisseaux de ligne & d'une frégate, ayant à bord environ 3000 hommes de troupes, vient de relâcher dans la rade de l'isle d'Aix.

La santé des soldats pourroit être compromise, s'ils restoiert sur les vaisseaux jusqu'à ce que la division reprenne la mer pour se rendre à sa destination. Il est même possible que, d'après des combinaisons ultérieures, les troupes espagnoles aient à traverser une partie du territoire de la république.

Le directoire exécutif, conformément à l'article 295 de l'acte constitutionnel, vous prévient de l'arrivée de ces troupes, & vous demande même éventuellement de consentir à leur introduction, séjour & passage.

Au surplus, citoyens représentans, le directoire exécutif a déjà donné des ordres pour que les espagnols reçoivent tous les secours que leur position & la parfaite intelligence qui regne entre les deux nations, pouvoient réclamer de notre part.

Ce message est renvoyé à une commission.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du cit. DEDELAY-DAGIER.

Séance du 23 floréal.

On lit le bulletin de Jean Debry, du 22 floréal. Il porte qu'il est en pleine convalescence.

Cornet propose l'approbation d'une résolution qui valide les élections de l'assemblée mère de la Loire, & annule celles de l'assemblée scissionnaire.

Marbot demande l'ajournement jusqu'à demain, parce qu'il croit trouver dans le procès verbal quelques irrégularités qui méritent examen.

Le conseil ajourne.

Il approuve une résolution qui valide les élections faites par l'assemblée mère du département des Landes, & annule celles de la fraction scissionnaire.

Il approuve ensuite celle qui établit un octroi municipal dans la commune de Bordeaux.

Bourse du 23 floréal.

Rente provis. 7 fr. 50 c. — Tiers consolidé, 10 fr. 50 c. — Bons $\frac{2}{3}$, 1 fr. 9 cent. — Bons $\frac{1}{2}$, — Bons des six dern. mois de l'an 6, 83 fr. 38 c. — Action de 50 fr. de la caisse des rentiers, 53 fr.

Elémens de géométrie, précédés de réflexions sur l'ordre à suivre dans ces élémens, sur la manière de les écrire & sur la méthode en mathématiques; par S. F. Lacroix, un vol. in-8°. avec 7 planches. Prix, 4 fr. & 5 fr. franc de port. A Paris, chez Duprat, libraire pour les mathématiques, quai des Augustins, n°. 71, près le Pont-Neuf.

A. FRANÇOIS.